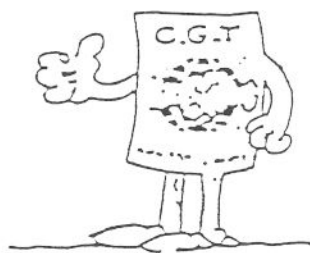


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Gérard MANDVILLE

SUPPLEMENT N°176 MARDI 4 JUIN 1991

2⁵⁰⁰

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial INSERM.

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE }

SOMMAIRE

PAGE 2

CALENDRIER PREVISIONNEL DES ELECTIONS DES C.S.C.R.I.

PAGES 3 à 11

DOSSIER CONCOURS ET AVANCEMENT

QUELQUES PREMIERES REFLEXIONS SUR LES CONCOURS ET LES
PROMOTIONS POUR PREPARER LA JOURNEE D'ETUDES
DU 14 JUIN. Cette journée d'études aura lieu à PARIS,
au Collège de France.

PAGES 12 / 13

JOURNEE D'ETUDES DU 14 JUIN : BILAN DES CONCOURS ET
ELABORATION DE REVENDICATIONS. CONVOCATION-MANDAT.

PAGE 14

ARRETE JO DU 17/5/91 : NOMINATIONS AU CONSEIL
SCIENTIFIQUE DE L'INSERM

Elections de membres des
**CONSEILS SCIENTIFIQUES CONSULTATIFS REGIONAUX DE
L'INSERM**

CALENDRIER PREVISIONNEL

27 MAI	Affichage des listes électorales dans les ADR *
20 JUIN	Clôture des réclamations concernant les listes électorales auprès du bureau des élections du siège
26 JUIN	Commission électorale (validation des listes électorales et des réclamations)
28 JUIN	Etablissement et diffusion dans les ADR des listes électorales définitives
20 SEPTEMBRE	Date limite de dépôt des candidatures auprès des ADR concernées
25 - 27 SEPTEMBRE	Commissions électorales de validation des candidatures
1 - 4 OCTOBRE	Etablissement puis envoi du matériel électoral
21 OCTOBRE	Clôture du scrutin
24 OCTOBRE	Dépouillement
28 OCTOBRE	Proclamation des résultats

QUELQUES REFLEXIONS SUR LES CONCOURS ET LES PROMOTIONS

Ce texte est une rapide synthèse d'une dizaine de témoignages et réflexions de candidats aux concours internes CNRS qui viennent d'avoir lieu et d'examens de dossiers de promotions au choix.

Avec l'espoir que cela suscite d'autres témoignages, réflexions et revendications, la section de LYON-UNIVERSITES le présente en tribune libre pour amorcer le débat.

La situation actuelle n'est à rappeler que succinctement : un déclassement très important des personnels de la recherche, provenant de la non-mise en application des Résultats des dossiers "suivi de carrière", suivi d'une cristallisation de cette situation par le statut de titulaire de 1984, aboutit à une course aux concours et aux promotions de très nombreux candidats.

Ce déclassement se traduit par le fait que de nombreux candidats se présentent à des catégories inférieures à leurs qualifications et/ou à leurs diplômes.

De nombreux exemples peuvent être cités :

Une thèse d'Etat pour un concours IE (interne - BAP 9 - 1990), un niveau IV voire V pour une promotion T2 en T1, un niveau BEP pour une promotion en AGT1, un niveau V+ (ou BAC +5) pour une promotion en AI, etc...

J'ai même vu un titulaire de D.U.T. recruté en T3 en concours externe !

Le résultat : des candidats qui devraient pouvoir accéder à une réelle promotion sont largement dépassés par les déclassés. Cela entretient un pool de déclassés.

LES CONCOURS ET LES JURYS

Ils se déroulent différemment :

- Pour un corps identique, les conditions sont différentes suivant les BAP ou les années de concours, les jurys (avec ou sans transparents pour AI, IE, IR par exemple).
- Les interventions des candidats sont également différentes :
 - annoncée à 15 mn sur le papier de convocation, n'est que de 10mn devant le jury ! ... pour expliquer 10 ou 20 ans de travail,
 - le candidat se présente devant 3 ou 5 membres de jury, exemples :
 - BAP Instrumentation IR = 5 (1990 concours internes),
 - BAP 9 (concours internes 1990) pour IR, IE, AI = 3.
- La composition thématique du jury est très variable, exemples de concours internes 1990 :
 - BAP 9 -IR- : pratiquement que des spécialistes en biochimie des enzymes
 - BAP 9 -IE- : autour du laboratoire de Paoletti rien que des pharmacologues et des spécialistes du cancer
 - BAP 9 -AI- : un jury ayant tous les thèmes principaux des Sciences de la Vie.

- Etre convoqué, pour un provincial, à 9 h du matin en banlieue parisienne, sous-tend une arrivée la veille sans prise en charge (convocations préparées par l'AD ou par le jury ?).
- 3 convocations de candidats, ou même plus, à la même heure.

CONSEQUENCES :

- > Ce sont autant d'éléments qui peuvent décourager des candidats à concourir, ou, au moins à en déstabiliser un certain nombre.
- > Les candidats concourent avec des chances inégales.
- > Un constat d'injustice et d'incompréhension de son travail.
- > A terme, peut vider la liste de candidats aux concours.

Mais le personnel s'acharne ! Prenons les exemples de concours internes 1990 :

BAP 9	IR	13 postes	151 candidats
	IE	39 postes	277 candidats
	AI	24 postes	238 candidats
BAP 4	IR	6 postes	75 candidats
	T.	49 postes	105 candidats

Et la Direction du CNRS continue de penser qu'il n'y a plus de déclassements !

A ce rythme, (mais qui ne dure pas pour 1991 puisque l'ouverture de concours est réduit de moitié en comparaison de 1990) il faudrait plus de 10 ans pour résorber ces dossiers !

LE CONTENU DES DOSSIERS ET LEUR POIDS

- Les thèmes prioritaires sont pris en considération :
- L'autonomie que le laboratoire veut bien octroyer à l'agent pèse sérieusement dans le dossier.
- Dans les laboratoires universitaires, pour les concours supérieurs à T1, l'enseignement fait par les candidats, même quelques heures, à une grosse influence (ex : en BAP 9, de nombreuses questions posées aux candidats à ce sujet).
- Des chefs de laboratoire refusent de remplir des dossiers en IE pour un candidat voulant (et pouvant) passer AI et IE. "Cela fait mauvaise impression ce déclassement pour la réputation du laboratoire".
- En S.H.S., des dossiers de changement de grade au choix totalement bâclés, avec quelques lignes écrites à la main (ex : pour un passage IR2 -> IR1, 5 lignes manuscrites, signalant des publications sans les citer !

PROPOSER AU PERSONNEL DES REVENDICATIONS :

• Un plan de reclassement

- A partir de tous les dossiers "suivi de carrière" réactualisés ?
- Utiliser les listes complémentaires des concours internes ?
- Par un dossier et une audition devant des jurys ?
- Ou par l'évaluation quadriennale des ITA ?

• Des créations de postes en A.J.T., T., (A.G.T.?)

Car la pyramide d'emplois s'inverse complètement (cf. : le bilan social 1989 de la Direction du CNRS), ce qui amène à des pertes de qualification et d'emploi des ITA.

• **La constitution des jurys et le déroulement des concours. Comment ?**

- Conditions d'examens identiques pour les candidats avec des critères définis.
- Garanties sur la composition plurithématique des jurys.
- Les concours internes 1990, passés au Printemps 1991 et les admis nommés en mai 1991 ? !
- le problème de la liste d'aptitude : cela évite de repasser des concours, mais admet qu'il y a pénurie de postes et sa gestion. Cela met en évidence, vis-à-vis de la Direction, le manque de postes avec la qualité des candidats.

Alors, préparation de concours sans quotas pour la mise en place de liste d'aptitude.

Ce texte a provoqué des remarques d'une camarade, membre élu du Comité National, fréquemment membre de jury :

- le président de jury, désigné par la Direction du CNRS, a des difficultés à constituer son jury,
- les dossiers sont souvent mal ou pas photocopiés,
- les transparents sont faits quelquefois par des chercheurs et les candidats n'ont pas le temps et/ou les capacités de les expliquer (surtout concours AI et professions manuelles),
- le jury se retrouve seul, dans l'AD à 19 h, le soir...

16 mai 1991

Synthèse rédigée par J.L. ANDRIEU
Secrétaire section LYON-UNIVERSITES
Membre de la Commission Exécutive

Toulouse le 29 Avril 1991

Les Concours

778 postes ont été mis aux concours au titre de 1990. Mais les promotions ne seront effectives qu'au 1 Mai 1991.

Probablement plus de 5000 ITA se sont présentés à ces concours (le chiffre total n'est pas encore connu). Ainsi par exemple:

		Candidats	Postes
IR	BAP 1	115	7
IR	BAP 2	104	14
IR	BAP 3	15	1
IE	BAP 9	280	39
AI	BAP 2	57	7
AI	BAP 4	184	15
AI	BAP 7	240	22
AI	BAP 9	250	24
SAR		250	37

Que peut-on dire en ce moment de ces concours

-Leur organisation matérielle est en progrès : un guide du candidat et du jury ont été publiés, un voyage pour les candidats est pris en charge par l'administration (peut-être une conséquence des actions passées?)

-Il y a un fonctionnement hétérogène des jurys. Quelques-uns ont réussi à réunir des membres compétents dans les différents métiers de la BAP. D'autres non.

Signalons que depuis cette année il n'y a plus 7 membres dans un jury, mais, seulement 4. Comme par le passé au delà de 70 candidats le jury fonctionne en sous-jury. La diminution du nombre de membres du jury rend plus difficile le rassemblement de toutes les compétences . Le rôle du président du jury est important: c'est lui qui a la responsabilité de constituer son jury.

Comme par le passé la notation n'est pas homogène entre les différents jurys.

Après avoir interrogé un certain nombre de membres des jurys, il est certain que beaucoup de candidats exercent la qualification du corps auquel ils prétendent (peut- être 50 à 75% des candidats). Certains jurys ont même choisi d'établir des listes complémentaires plus longues que

celles prévues (même nombre que de postes mis au concours).

Cela nous amène à dire qu'il existe encore un grand déclassement. Cela contredit les déclarations de la direction qui affirme que les promotions réalisées ont permis de résorber la liste des déclassés de 1982 (il faut dire que dans son calcul la direction ajoute les concours passés et les changements de grade).

Il faut également ajouter les nouveaux embauchés qui ne peuvent pas encore se présenter aux concours , mais qui ont souvent été embauchés sous classés.

Aussi la campagne de concours 1991 , qui marque une baisse du nombre de postes (450 au lieu de 778) sera à nouveau insuffisante.

Mais en plus les concours ne régleront rien sur le blocage du pouvoir d'achat (aucune augmentation prévue en 1991), ni sur l'organisation du travail dans les labos. Ainsi le manque d'embauches amène de nombreux collègues à devoir tout faire: frappe de documents et même travaux de nettoyage s'ajoutent au métier de base. Cette dispersion professionnelle ne permet pas de mieux mettre en valeur sa qualification lors du concours, bien au contraire.

Déjà beaucoup de discussions ont lieu dans les labos sur ces questions .

Nous vous appelons à continuer ces débats et à nous faire savoir votre avis.

Sur cette question , comme sur les autres ce n'est qu'en développant les débats , en décidant ensemble d'actions communes que nous pourrons défendre au mieux nos intérêts.

**RESTEZ VOUS-MEMES,
et syndiquez-vous!**



Syndiquez-vous CGT.

J'adhère au S.N.T.R.S.-CGT

NOM :

Prénom :

Laboratoire :

Adresse domicile :

A retourner au S.N.T.R.S.-C.G.T.

25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY - 69 07 60 13 -

ou à remettre à un militant du S.N.T.R.S.-C.G.T.

RAPPORT SUR LES CONCOURS INTERNES NON AFFICHES

IE 55 ET AI 56.

J'ai siégé, comme représentant des instances d'évaluation, dans les jurys IE et AI. Il y avait 230 candidats pour 24 postes dans le concours AI et 278 candidats pour 39 postes dans le concours IE.

CONCOURS AI

Le jury AI est composé de 16 membres (Président C. Combes), il siège en 5 sous jurys de 3 membres pour auditionner les candidats. Le Président n'auditionne pas ; 4 sous jurys siègent à Villejuif alors que le 5° siège dans le sud (Marseille et Montpellier).

Lors d'une première réunion plénière nous avons retenus des critères d'évaluation que chaque sous groupe a dû appliquer à sa manière :

- Maîtrise et éventail des techniques
- Autonomie dans le travail et esprit d'initiative (recherche de techniques , ..)
- Intérêt dans la problématique de recherche de l'unité
- Curiosité et ouverture vers les nouvelles techniques

Il est aussi décidé de laisser 15 minutes d'exposé à chaque candidat, avec des transparents comme support, suivi de 5 minutes de discussion.

Nous avons auditionné les candidats les 18 et 19 mars ; dans notre sous groupe il y a 43 inscrits dont 3 absents. A ce niveau on peut faire quelques remarques :

La diversité des métiers est très grande : un géomètre, des jardiniers des biologistes moléculaires, des physiologistes, des embryologistes, des microscopistes, des géologues (au sens large), des végétalistes. Il est très difficile à trois personnes de couvrir un tel spectre de connaissances et de maintenir à coup sur l'égalité des chances entre les candidats des divers métiers.

Aucun membre du jury n'a de formation pour ce type de concours, d'où il s'en suit un certain piétinement et un manque d'efficacité au départ.

L'audition de 40 candidats en 2 jours demande un effort soutenu pendant environ 7 heures d'affilé chaque jour, avec une coupure d'une vingtaine de minutes pour déjeuner.

Nous faisons le point après chaque candidat (classement en A,B ou C). A la fin des auditions nous avons essayé de dégager un classement en se basant sur les critères énoncés plus haut, sur le dossier et sur l'oral du candidat.

Nous avons retenus 27 noms classés en "A" ; nous en avons classés 18.

La délibération a lieu le 29 mars, chaque sous groupe a procédé à peu près de la même façon. Comme il est difficile d'homogénéiser les façons de travailler de chaque sous groupe, on dégage les très bons dossiers de chaque sous groupe :

groupe	A : 59 candidats,	7 très bons dossiers	+ 5 bons
	B : 40	4	+ 5
	C : 41	3	+ 7
	D : 41	4	+ 8
	E : 44	5	+ 4

Pour la liste principale, nous sommes d'accord pour retenir :

groupe	A : 6 dossiers
	B : 4 "
	C : 4 "
	D : 5 "
	E : 5 "

Ce qui nous fait 24 noms pour 24 postes. Le même principe a été adopté pour la liste complémentaire, sur laquelle nous avons inscrit 38 candidats.

Pour la notation, il ne faut pas d'ex-aequo. Aussi avons nous commencé à 19 pour le premier et noté de 0,1 en 0,1, arrivant à 12,5 pour le 62° et dernier de la liste complémentaire. Mais la note n'a aucune valeur et n'a qu'une fonction administrative.

Il faut noter que certains groupes ont jugé que quelques candidats n'ont pas le niveau pour AI.

CONCOURS IE

Le jury IE est composé de 12 membres (Président A. Gouyette), il siège en 4 sous jury de 3 membres, 2 à Paris, 1 à Villejuif, 1 à Montpellier.

Lors d'une première réunion plénière nous avons retenus des critères d'évaluation et des conditions d'audition identiques à ceux retenus pour le concours AI, mon expérience récente m'a aidé à définir le jury sur ces critères.

Une remarque sur la composition des jurys peut me faire dire que la composition du jury AI m'a semblé couvrir un plus large éventail de discipline que le jury IE.

Nous avons auditionné, à Montpellier, 64 candidats sur 68 inscrits. Nous renouons la même diversité de métiers que pour l'autre concours. Les remarques à ce niveau sont les mêmes que pour le concours AI.

Nous faisons le point après chaque candidat (A,B,C) et nous avons délibéré longuement à la fin de l'audition pour dégager un classement dans notre sous groupe.

Nous avons classé 32 dossiers en "A", soit 50%. Nous en avons retenu 26 que nous avons classé, parmi lesquels 6 très bons dossiers.

La réunion de délibération s'est tenu le 18 avril à Montpellier. Comme dans l'autre concours, il s'est vite avéré que nous ne pouvions pas comparer les méthodes de travail des différents sous jurys, il a été décidé de retenir d'emblée les 8 premiers dossiers de chaque sous groupe, sans discussion. Ensuite chaque sous groupe a défendu les quatre dossiers suivants ; de ces 16 dossiers nous en avons retenus 7. Ceci nous donne les 39 admis pour la liste principale.

Il faut noter qu'une candidate de notre groupe, que nous avions classée 14° a obtenu la meilleure note en épreuve facultative d'informatique ; elle s'est retrouvée à la 8° place de notre sous groupe et par la même dans la liste principale.

Nous avons procédé de la même façon pour la liste complémentaire. Nous avons classé 39 candidats en liste complémentaire, pour leur permettre d'en faire état dans leurs futurs dossiers.

Ce type de concours est long, extrêmement fatigant. La répartition du jury en sous groupe n'est peut être pas heureuse ; si elle allège le travail du jury en répartissant les tâches, elle défavorise sûrement certains candidats car tous les sous groupes ne travaillent pas de la même façon, et n'ont certainement pas la même ambiance de travail. A ce propos je tiens à écrire que j'ai siégé en sous jury IE dans un groupe formidable, où l'ambiance est formidable et où chacun a joué son rôle jusqu'au bout ; il faut préciser que dans notre groupe siège un membre de la SANOFI (entreprise privée) et que tout s'est très bien déroulé.

Henry NEEL

18 quai Claude Bernard
69365 LYON CEDEX 07
tél. 78.69.24.45 (poste 412)

Anne-Sophie Cléménçon

Grade : T2, échelon : 003

indice brut : 476 , n° d'agent : 6700054

A Monsieur Kourilsky
Directeur du CNRS
15 quai A. France
75 700 Paris

Objet : dysfonctionnement de la
promotion interne au CNRS.

Le 15 mai 1991

Monsieur,

Je viens de me présenter à l'audition du concours interne organisé par le C.N.R.S. (n°63, bap X, Orléans) pour le poste d'assistant ingénieur. Après avoir accepté mon dossier écrit et entendu ma présentation, le jury a rejeté ma candidature pour la raison que le travail que j'effectue correspond à celui d'un chercheur et non d'un assistant ingénieur. Je désire vous faire part de deux remarques que cette situation m'inspire.

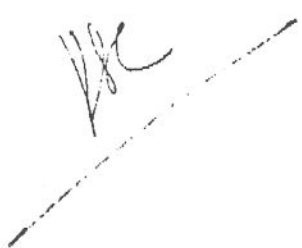
La première est d'ordre purement matériel. Le jury, à la seule lecture de mon dossier, avait déjà arrêté sa décision et m'en a fait part. Pourquoi, alors, ne pas m'en avoir informé avant l'audition, ce qui m'aurait évité un déplacement inutile et les frais du voyage (le CNRS ne rembourse qu'un déplacement et je me présentais aussi au concours n° 62).

La deuxième remarque est d'ordre plus général. Le CNRS est sans doute l'un des rares organismes où la promotion interne est refusée à certains de ses membres, ceux, justement, qui ont été sous-classés à l'embauche. Il y a là une contradiction et une injustice flagrantes. Il est de notoriété publique que ces situations ne sont pas exceptionnelles, particulièrement dans le domaine des sciences humaines. Les équipes y sont souvent de petites tailles, avec de faibles moyens, et pour les faire fonctionner ou pour développer des secteurs de recherche nouveaux, le CNRS embauche, sur des postes très inférieurs à leurs aptitudes, un personnel qualifié. La situation serait acceptable si celui-ci pouvait être reclassé en cours de carrière.

mais c'est là que se situe le problème. La seule solution possible pour remédier au sous-classement, est le concours externe de chercheurs. La limite d'âge est fixée à 31 ans, les conditions d'admission sont beaucoup plus difficiles que pour un concours interne, et elles nient les avantages que devrait procurer à l'agent sa carrière au sein de l'institution. Pire, sa situation de sous-classé le dévalue face à un jury de chercheurs. Ce personnel, qui a une expérience de la recherche et, souvent, une grande compétence, a rarement eu le loisir de mener une thèse à terme, ce qui lui interdit l'entrée au concours.

J'ai moins de 40 ans, je ne suis pas la seule à estimer que le travail que j'effectue est de qualité, pourtant, ma carrière au sein du CNRS est bloquée. Je ne vois pas dans quel intérêt, cette institution condamne une partie non négligeable de son personnel qualifié à végéter.

Pour vous permettre de mieux juger de l'opportunité de ma démarche, je joins le dossier de candidature qui m'a valu ce rejet, ainsi que mon compte-rendu d'activité de 1990. Je suis à votre disposition pour de plus amples informations et vous prie de recevoir, monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Double à:

Mr. D'Iribarne, directeur du département des Sciences de l'homme et de la société, CNRS ; Mr. Pralon, Responsable de la Délégation aux ressources humaines, CNRS ; Mme Jacquesy, responsable de la 7^e circonscription, CNRS, Lyon ; Mme. Pérez, responsable de l'URA 1014, CNRS Lyon, aux responsables des organisations syndicales.

JOURNEES D'ETUDES DU SNTRS-CGT

12.

-----le vendredi 14 juin-----

Bilan des concours et élaboration de revendications.

les concours et l'avancement.

Ainsi que le congrès nous en avait donné mandat, nous proposons qu'une journée d'étude, sur ce sujet, ait lieu le 14 juin pour :

- faire un bilan des concours,
- élaborer des revendications.

Seraient invités à cette journée d'étude des camarades ayant participé aux concours

- en tant que membres de jurys,
- en tant que candidats.

VOTRE CONVOCATION - MANDAT EST JOINTE
A CE N° DU SNTRS-INFO.

Ce SNTRS-INFO est adressé aux militants qui le reçoivent habituellement et aux camarades qui se sont fait inscrire pour participer à cette journée d'études.

SECRETAIRES DE SECTIONS
SECRETAIRES REGIONAUX

Nous vous demandons de bien vouloir photocopier cette convocation-mandat aux camarades qui ne se seraient pas encore inscrits.

SNTRSSYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

13.

25, rue de Chevreuse
91400 ORSAYTELEPHONE : 69 07 60 13
TELECOPIE : 69 07 50 05

ORSAY, LE 30 MAI 1991

CONVOCATION MANDAT

Cher (e) Camarade,

Tu es prié (e) d'assister à la JOURNEE D'ETUDES
SUR LES CONCOURS ET L'AVANCEMENT qui se tiendra le :VENDREDI 14 JUIN 1991 de 9H 30 à 16 H 45AU COLLEGE DE FRANCE , salle n°3 au rez-de-
chaussée, 11, place Marcelin Berthelot 75231
PARIS CEDEX 05
METRO : Luxembourg ou Maubert-Mutualité.ORDRE DU JOUR :

- Faire le bilan des concours.
- Elaborer des revendications.

Comptant sur ta présence, reçois, Cher (e)
Camarade, nos fraternelles salutations.

Jean OMNES



Secrétaire Général.

NB : La présente convocation vaut MANDAT pour solliciter une
autorisation spéciale d'absence prévue au Chapitre II, Section
I, du décret n° 82-447 du 28 Mai 1982 relatif à l'exercice du
droit syndical dans la Fonction Publique.

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE**Arrêté du 14 mai 1991 portant nomination au conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale**

NOR : RESY9100288A

Par arrêté du ministre de la recherche et de la technologie et du ministre délégué à la santé en date du 14 mai 1991, sont nommés membres du conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, au titre de l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 mai 1990 relatif à la composition et au fonctionnement de ce conseil :

En qualité de membres élus

Collège A 1

M. Bourre (Jean-Marie).
M. Leger (Jean).
M^{me} Sasportes (Marilyne).
M. Tambourin (Pierre).

Collège A 2

M. Bernard (Alain).
M. Demaille (Jacques).
M. Louisot (Pierre).
M. Paillard (Michel).

Collège B 1

M^{me} Breton (Monique).
M. Colle (Allain).
M. Cuhe (Jean-Louis).
M. Peschanski (Marc).

Collège B 2

M. Carayon (Pierre).
M. Follezou (Jean-Yves).

Collège C

M^{me} Edouard (Claude).
M. Favier (François).
M. Kornprobst (Michel).
M. Vitiello (Sergio).

En qualité de membres nommés sur désignation du ministre de la recherche et de la technologie

Collège A 1

M. Aunis (Dominique).
M. Jordan (Bertrand).
M. Martin (Jean-Louis).

Collège A 2

M. Amiel (Claude).

Collège B 1

M. Drillien (Robert).
M. Rosa (Frédéric).

En qualité de membres nommés sur désignation du ministre délégué à la santé

Collège A 1

M. Ducimetiere (Pierre).
M^{me} Herzlich (Claudine).
M. de Pouvoirville (Gérard).

Collège A 2

M. Berthelot (Pierre).
M. Cros (Jean).

Collège B 2

M^{me} Fischer (Anne-Marie).

La période d'exercice des membres nommés ci-dessus est fixée à quatre ans et prend effet le 3 juin 1991.